

34/36 rue Ronchaux - Réalisation d'un atelier de moulage des Musées

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contenu de l'action Saint-Jean dans le projet CHORUS est centré sur l'artisanat et les métiers d'art.

Si plusieurs activités professionnelles de ce type existent déjà dans ce quartier, d'autres y trouveraient naturellement leur place.

C'est le cas de l'atelier de moulage des Musées jadis dans les murs du Palais Granvelle.

L'activité bien spécifique de cet atelier relève de l'artisanat au sens noble pour les procédés de fabrication et du savoir-faire, et de l'art pour les sujets qu'il reproduit.

L'insertion au 34/36 Rue Ronchaux de cet atelier, actuellement hébergé dans l'Ecole Paul Bert, viendra conforter le pôle «Métier d'Art» du quartier Saint-Jean et participer à l'animation de ses cours intérieures, véritables lieux de découvertes.

La SAIEMB a donc élaboré un projet en concertation étroite avec les futurs utilisateurs pour l'aménagement de l'atelier de moulage. Il trouvera sa place dans un bâtiment autonome donnant sur une cour vaste et accessible agrandie par la démolition de divers appentis et constructions dégradées.

Réparti sur 2 niveaux pour une surface globale de 170 m² environ, il comprendra un atelier principal, une salle de patine, un bureau, une réserve et les locaux sanitaires.

Dans la perspective d'animation et de valorisation des métiers, il permettra de façon organisée, la visite de groupes.

La SAIEMB réalisera l'investissement qui consistera en :

- la réhabilitation des locaux clos et couverts, fluides en attente, démolition des constructions adventices pour libérer la cour et aménagement d'espaces extérieurs avec possibilité de stationnement,
- des aménagements intérieurs, cloisonnement, sanitaires, chauffage, toutes prestations de finition.

La Ville de Besançon louera ces locaux bruts sur la base d'un loyer annuel hors charges de 58 000 F HT et se réserve la possibilité de financer les aménagements intérieurs sous forme :

- soit d'une participation à hauteur du coût des travaux : 470 KF HT
- soit d'une location de locaux entièrement aménagés selon le bilan de gestion de la SAIEMB.

L'exécution de ces travaux peut être réalisée dans l'échéancier général qui prévoit une livraison pour le 4^{ème} trimestre 2000.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet d'implantation de l'atelier de moulage dans l'opération SAIEMB 34/36 Rue Ronchaux et le principe de location de ces locaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.